



Procès-verbal
Le jeudi 30 octobre 2003 - n° 19

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

À 10 h 10, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

30 octobre 2003

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, fait une déclaration concernant l'immigration au Québec.

Au moment de la déclaration ministérielle de la ministre, le leader de l'opposition officielle soulève une question de règlement en indiquant que la ministre ne s'en tient pas au texte transmis.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La ministre doit s'en tenir au texte transmis conformément aux dispositions prévues à l'article 55 du Règlement. La transmission a pour objectif de permettre aux représentants des groupes parlementaires de préparer leurs commentaires.

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 266-20031030)

30 octobre 2003

Le rapport annuel de gestion de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 mars 2003.

(Dépôt n° 267-20031030)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 268-20031030)

Le rapport annuel de gestion de l'Office québécois de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 269-20031030)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de toponymie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 270-20031030)

Le rapport annuel du Musée de la civilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 271-20031030)

Le rapport annuel de gestion du Centre de conservation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 272-20031030)

Le rapport annuel du Musée national des beaux-arts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 273-20031030)

Le rapport annuel du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 274-20031030)

30 octobre 2003

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec, pour l'année 2004.

(Dépôt n° 275-20031030)

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 276-20031030)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Thériault (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 20 000 citoyens et citoyennes de la Presqu'île, concernant l'agrandissement du dépotoir de Terrebonne.

(Dépôt n° 277-20031030)

Le président rend sa directive à la suite de la question posée par le député de Rivière-du-Loup, le 28 octobre 2003, concernant la gestion de la période de questions.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Les principes généraux qui guideront la présidence dans la gestion de la période des questions seront conformes à ceux établis par les précédents des législatures antérieures. En tenant compte de ces précédents, l'ensemble des quatre députés indépendants pourront poser deux questions principales par cinq séances, au quatrième rang. Ces questions pourront être posées à n'importe quel moment à l'intérieur d'un cycle de cinq séances.

30 octobre 2003

Quant aux députés ministériels, ils pourront toujours poser au plus deux questions principales par trois séances. Par contre, si un député indépendant et un député ministériel désirent poser une question la même journée, il reviendra alors à la présidence d'apprécier si elle doit permettre deux questions principales de députés qui ne sont pas membres du groupe formant l'opposition officielle.

En ce qui concerne la durée des questions et des réponses, la présidence s'inspirera des temps de parole établis antérieurement.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord) et Mme Roy (Lotbinière) proposent :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois forme une nation.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À 15 h 38, M. le Président suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 15 h 45.

30 octobre 2003

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 28 en annexe)

Pour: **102** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Boucher (Johnson) présente une motion concernant le travail des entraîneurs québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Sirros, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 7 novembre 2003, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) s'adressera à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'impact de la réingénierie sur le système de santé au Québec ».

30 octobre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, rend sa décision sur la question de règlement soulevée, le jeudi 23 octobre 2003, par le leader de l'opposition officielle concernant la possibilité pour l'auteur d'une motion de céder son droit de réplique à un représentant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Seul le représentant de l'auteur d'une motion, c'est-à-dire celui qui a présenté la motion à sa place, peut exercer le droit de réplique au nom de l'auteur.

À 16 h 54, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 17 h 30.

30 octobre 2003

Débats de fin de séance

À 17 h 37, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à M. Séguin, ministre des Finances, concernant le contrat de ville de Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Maltais (Taschereau) à M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, concernant les Fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 4 novembre 2003, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 04, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 novembre 2003, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

30 octobre 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord) et Mme Roy (Lotbinière) :

(Vote n° 28)

POUR - 102

Bachand	Charest	Harel	Pagé
Beauchamp	(Matane)	Houda-Pepin	Papineau
Beaudoin	Charlebois	Jérôme-Forget	Paquet
Béchar	Cholette	Jutras	Paquin
Bédard	Clermont	Kelley	Pelletier
Bellemare	Copeman	L'Ecuyer	Perreault
Bergman	Côté	Lamquin-Éthier	Picard
Bernard	Couillard	Leblanc	Pinard
Bernier	Courchesne	Legault	Reid
Bertrand	Cousineau	(Chambly)	Richard
Boisclair	Cusano	Legault	Rioux
Bordeleau	Delisle	(Rousseau)	Robert
Bouchard	Descoteaux	Léger	Roy
(Vachon)	Deslières	Lemieux	Séguin
Bouchard	Després	Lessard	Simard
(Mégantic-Compton)	Dion	Loiselle	Sirros
Boucher	Doyer	MacMillan	Soucy
Boulet	Dubuc	Maltais	St-André
Bourdeau	Dufour	Marois	Théberge
Brodeur	Dumont	Mercier	Thériault
Caron	Dupuis	Moreau	(Anjou)
Chagnon	Fournier	Morin	Tomassi
Champagne	Gabias	(Montmagny-L'Islet)	Tremblay
Charbonneau	Gaudet	Morin	Vallières
Charest	Gautrin	(Nicolet-Yamaska)	Valois
(Rimouski)	Grondin	Mulcair	Vermette
Charest	Hamad	Normandeau	Vien
(Sherbrooke)	Hamel	Ouimet	Williams